



## AVIS PUBLIC

## PIIA, DÉROGATIONS MINEURES ET USAGE CONDITIONNEL

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 2 juin 2025, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de PIIA, de dérogations mineures et d'usage conditionnel ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : chemin de La Minerve Lot : 5071691 Matricule : 9424-19-3985	Autoriser la demande d'usage conditionnel pour un usage temporaire de vente temporaire de produits alimentaires de type « camion de rue ».
2. Adresse : 142, chemin des Fondateurs Lot : 5365019 Matricule : 9425-21-2924	Demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A pour la construction d'un abri ouvert pour l'entreposage de bateaux.
3. Adresse : 120, chemin des Mauves Lot : 5577778 Matricule : 9320-42-9547	Autoriser la construction d'une clôture de 2 mètres de hauteur sur la ligne latérale dans la marge avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 106, Tableau 31, paragraphe 7, exige une hauteur n'excédant pas 1,2 mètre.
4. Adresse : 26, rue Ste-Marie Lot : 5264547 Matricule : 9423-26-7670	Autoriser l'agrandissement d'une résidence principale, à plus de 1,75 mètre de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, grille de spécifications RT-11, exige une distance de 10 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 16 mai 2025.

  
Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de PIIA, de dérogations mineures et d'usage conditionnel, à être entendues à la séance ordinaire du 2 juin 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 mai 2025, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 mai 2025.

  
Lucie Bourque  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe